

Compte rendu de l'assemblée générale 2024 du SADSEL

L'assemblée générale 2024 du SADEL a eu lieu le samedi 1 er Mars 2025 à l'auberge du Pont Jeanne rose à Montchanin

Les administrateurs présents :

- BARBARET Robert
- BONIN Joseph
- CALVO Franck
- DAVADAN Christophe
- DAZY Jean Pierre
- DEVILLARD Robert
- DUBOIS Roger
- GRILLOT Martine
- HORAT Marie Paule
- MAJOLI Nicolas
- MEYROUX Karine
- PUTIGNY Gabriel
- SZYMKOWIAK Maurice
- THERVILLE Gérard
- TROLLIET Patrick

Excusés

- AGUENOT Pascal
- GUYOT Bernard
- MILLIAT Roger
- TROLLIET Patrick

Invités

- LAFFOLIE-HORAT Jean Marie
- BARBARIN Rémy
- LANNEAU Valérie

Absent

- MARCHEIX André

- Rappel le nombre d'adhérents inscrits le jour de l'assemblée est de : 425
- Personnes présentes : 40
- Pouvoirs : 224
- Le quorum est atteint.

L'assemblée générale débute à 09h00 animée par Karine MEYROUX

A . Hommage à Christian PILLOT

Un moment de recueillement pour Christian qui nous a quittés le 12 août 2024 dans sa 73ème année.

Après avoir rejoint le SADSEL avec son épouse Marie-Anne, Christian est devenu Secrétaire en 2012, puis Président de 2018 à 2022.

Il a ensuite continué à y œuvrer activement au sein du Conseil D'Administration.

B. Discours de la Présidente du SADSEL Marie Paule HORAT

La Présidente du syndicat apicole nous fait un bilan de cette année écoulée. Le nombre de personnes inscrites reste stable. Le résultat des ventes de la saison apicole écoulée en dent de scie est lié à une météo capricieuse et une récolte bien en dessous des années précédentes.

Elle laisse la parole au Député de Saône et Loire Monsieur Arnaud SANVERT.

C . Discours de Monsieur Arnaud SANVERT Député de la 5 -ème circonscription de Saône et Loire.

Monsieur le Député a bien entendu les inquiétudes de notre Présidente, il souhaite que cette nouvelle année apicole soit meilleure. Il est et il restera à l'écoute de nos inquiétudes et nous pouvons le solliciter, si nous avons des besoins. Monsieur SANVERT est resté durant toute l'assemblée pour écouter les intervenants les problématiques liés au frelon asiatique, au varroa...

D. Résolution n° 1 : Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2023

Le Compte rendu de l'Assemblée Générale 2023 a été joint à l'invitation de l'Assemblée Générale 2024.

Il est demandé à l'assemblée présente de voter cette première résolution.

La résolution numéro 1 est votée à l'unanimité

E. Résolution n°2 : Rapport d'activité 2024

Le syndicat apicole de Saône et Loire intervient dans différents domaines :

Il est intervenu grâce à son groupement d'achat, les ruchers écoles et les différentes manifestations et animations à la demande des écoles ou des collectivités ou entreprises.

Le SADSEL continue de remplir ses missions à savoir la promotion de l'apiculture dans le respect des abeilles et de la biodiversité. Il est là pour accompagner et conseiller, former et informer les personnes souhaitant rejoindre le monde de l'apiculture.

Intervention de Jean-Pierre DAZY dans le cadre Du groupement d'achat.

Jean-Pierre nous résume l'ensemble des actions menées par son équipe tout au long de cette année.

D'abord au niveau des ventes elles ont diminué. Le stock est important à la suite d'une mauvaise saison et une récolte moindre.

L'offre d'achat est importante, le magasin gère 340 références.

Toute une équipe contribue au bon fonctionnement et rappelle que l'ouverture est le premier mercredi du mois et le 3e samedi du mois.

L'accès est réservé aux personnes ayant une cotisation à jour.

Des travaux ont été pilotés par l'équipe du Sadsel , à savoir la façade avant du local a été refaite ainsi que la signalisation.

Des travaux de peinture ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment.

Différents supports ont été mis en place pour faciliter le rangement et la gestion des composants.

D'autres travaux sont prévus tel que le changement de certaines fenêtres...

Une API brocante a été organisé et celle-ci sera reconduite cette année **le 19 avril 2025.**

Intervention de Franck CALVO dans le cadre du rucher école de GIVRY.

Le rucher de Givry est composé de 12 ruches.

La fréquentation du rucher école de Givry est de l'ordre de 20 à 25 participants à chaque session.

La fréquentation diminue légèrement en fin de saison pour atteindre finalement une quinzaine d'élèves.

Malgré cette belle fréquentation il est toujours difficile de trouver des formateurs pour compléter l'équipe en place.

Cette année 2025 ce sont 37 participants qui assistent au cours théorique et pratique dont 17 femmes.

Depuis plusieurs années cette formation attire de plus en plus de femmes. Cependant, un constat est fait aucune d'entre elles n'osent franchir le pas et de venir contribuer à la promotion de l'apiculture.

Franck profite de ce moment pour lancer un appel à ces jeunes apicultrices et qu'elles viennent compléter l'équipe actuelle dans la formation. Il a insisté sur le fait qu'elles peuvent pleinement contribuer à l'essor du rucher sans pour autant avoir des années d'expérience.

Cette mixité est indispensable, le nombre de femme est en forte augmentation et il est donc important de trouver une ou deux candidates qui auront un tuteur tout au long de leur apprentissage. Nous recherchons également des hommes pour ce poste. Laissez-vous tenter et contacter Franck Calvo au mail suivant franck.calvo0142@orange.fr

Concernant la récolte de miel cette année elle a été particulièrement mauvaise.

Une formation au traitement OXYBEE a été expérimentée pour la première fois et elle sera renouvelée prochainement en limitant le nombre d'élèves à 10 ou 12 maximum.

Pour conclure nous remercions la municipalité de Buxy pour nous avoir gentiment prêté la salle pour nos cours théoriques.

Intervention de Karine MEYROUX dans le cadre du rucher école de JALOGNY.

Au rucher de Jalogny environ 22 élèves en moyenne ont suivi les cours théoriques d'hiver. Et durant la saison d'avril à octobre 17 ont continué la pratique au rucher.

La fréquentation du Rucher est positive.

Le rucher était composé de 7 ruches peuplées au printemps et pour finir à 12 ruches en cours de saison qui sont rentrées en hivernage.

L'activité d'élevage de reines et de création d'essaims est à poursuivre cette année, projet suivi par Patrick.

Le rucher de Jalogny rencontre les mêmes problématiques que celui de Givry concernant le nombre de formateurs disponibles.

Nous appelons donc chacun et chacune à diffuser ce message autour de vous, mais aussi de prendre votre courage à deux mains et de vous lancer dans l'aventure avec nous.

Pour conclure, l'ambiance au rucher est très bonne et la récolte de cette année s'élève à 30 kilos.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Patrick.

Enfin, nous remercions la ferme de Jalogny pour le partenariat mis en place concernant le prêt de salle pour nos formations théoriques ainsi que de l'emplacement du rucher et du stockage de notre matériel.

Intervention de Christophe DAVADAN dans le cadre de la communication.

Un rappel est fait sur le fonctionnement du site internet dont l'accès à certaines rubriques sont réservées exclusivement aux adhérents à jour dans leur cotisation.

Le site internet a bien évolué et s'est modernisé depuis quelques années, il vous permet entre autres de précommander votre matériel avant de venir le récupérer à la permanence à Givry.

Le site internet du SADSEL est un site qui vous est également dédié pour publier vos petites annonces ou manifestations autour de la nature et de l'apiculture.

Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site www.sadssel.fr ou de nous envoyer un mail à l'adresse suivante sadselsaoneetloire@gmail.com

Vote d'approbation du rapport d'activité 2024

Il est demandé à l'assemblée présente de voter le rapport d'activité 2024.

La résolution numéro 2 est votée à l'unanimité

F. Résolution n° 3 : Rapport Financier 2024

G. Résolution n° 4 : Budget Prévisionnel 2025

Le rapport financier 2024 a été présenté par Martine GRILLOT.

Charges d'exploitations : 51398,86 €

Produits d'exploitations : 51268,61 €

Marge d'exploitation : - 131 €

Les comptes ont été certifiés conformes par Monsieur Daniel BOUCHER faisant office de vérificateur des comptes.

Budget prévisionnel 2025

Pour assurer la continuité de nos actions, l'entretien de notre local, la modernisation de notre communication... et le développement de nouveaux projets.

Dépenses : 55000 €

Recettes : 55000 €

Il est demandé à l'assemblée présente de voter la résolution numéro 3 et 4.

La résolution numéro 3 et 4 sont votées à l'unanimité

H. Résolution numéro 5 : renouvellement du tiers sortant des administrateurs

Les candidat(e)s sont :

- . Rémy BARBARIN (Entrant)
- . Robert DUBOIS (sortant)
- . Jean Pierre DAZY (sortant)
- . Martine GRILLOT (sortant)
- . Jean Marie LAFOLLIE-HORAT (entrant)
- . Valérie LANNEAU (entrante)
- . Gérard THERVILLE (sortant)
- . Patrick TROLLIET (sortant)

. Inscrits : 425

. Abstentions : 161

. Exprimés : 264

L'ensemble des personnes entrantes et sortantes sont élues

La résolution numéro 5 est votée à l'unanimité

I. Hommage à Monsieur Robert BARBARET

Marie Paule HORAT Présidente du syndicat apicole remet un cadeau à Monsieur Robert BARBARET pour le remercier pour toutes ces années consacrées à promouvoir l'apiculture au sein du SADSEL. Robert a décidé de se retirer du Conseil d'administration où il a occupé le poste de Président avant de clôturer son parcours comme membre de notre syndicat.

J. Intervention de Monsieur Robin JACOUTOT

Monsieur JACOUTOT intervient durant notre assemblée générale en tant que responsable du pôle environnement et territoire et référent technique national Fredon France.

Fredon pour lequel il intervient sur un rayon d'action de l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté excepté les départements de l'Yonne et de la Nièvre qui n'ont pas établi de partenariat pour l'heure.

Leur objectif est la lutte contre le frelon asiatique, ils disposent d'un budget 45000 Euros permettant de participer à la destruction des nids à la hauteur de l'enveloppe budgétaire allouée.

Cette enveloppe n'est malheureusement pas suffisante, le nombre de dossiers ouverts chaque année ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

Leur offre est complémentaire à celle du GDSA.

Sur leur site internet vous retrouverez les explications pour le piégeage ; ils disposent d'un grand nombre de personnes pouvant intervenir sur les nids. Le coût de destruction d'un nid dépend de plusieurs critères à savoir sa hauteur et sa localisation. Le coût moyen est de l'ordre 120€ mais ce prix peut être bien supérieur si la location d'une nacelle semble nécessaire.

Une explication précise sur les méthodes de destruction des nids nous est exposée. La méthode la plus utilisée est celle d'une perche permettant une diffusion de pesticides directement dans le nid, il existe également la technique par paintball qui a pour inconvénients le risque que le produit nocif soit diffusé dans la nature, si la cible n'est pas atteinte.

Il précise qu'il est important que le nid soit systématiquement retiré quelques jours après traitement afin que les frelons qui étaient en dehors du nid lors de l'intervention soient eux aussi traités par le pesticide.

Il est abordé également la période et la méthode de piégeage que vous pourrez découvrir plus précisément sur leur site. Fredon a développé également une application permettant de localiser précisément la présence des nids suite au signalement de chacun d'entre nous.

www.fredon.fr

K. Intervention de Monsieur Marc PIARD

Monsieur Marc PIARD intervient à notre assemblée générale en tant que Président du GDSA71.

Monsieur PIARD nous a présenté un autre fléau de nos ruchers à savoir la varrose. Cet acarien parasite des abeilles est bien connu par les apiculteurs.

Parfois difficile à voir pour certains d'entre-nous ce parasite est souvent sous-estimé. Il est malheureusement une des raisons des effondrements des colonies et voir leur perte. Ce parasite s'introduit dans les cadres des rayons de nos ruches en se multipliant dans le couvain. Il colonise la ruche en s'introduisant dans les alvéoles des jeunes abeilles à naître avant operculation.

Aujourd'hui ce parasite est un fléau, on le retrouve partout et sa multiplication est exponentielle. Il est de notre devoir de lutter contre cet acarien et nous devons utiliser les moyens en notre possession pour essayer de ralentir sa diffusion.

La première chose que chaque apiculteur doit faire c'est d'effectuer des comptages dans chacune de ces ruches. Il existe plusieurs méthodes par exemple celle du sucre glace. Une fois ce comptage effectué et suivant la quantité trouvée un traitement doit être mis en place.

Monsieur PIARD nous évoque différents types de traitement qui doivent être utilisés obligatoirement après récolte. Les traitements les plus courants sont ceux du type amitraze, cependant il peut être utile d'effectuer durant l'hiver un traitement complémentaire. Une autre problématique est rencontrée par les apiculteurs à savoir l'accoutumance des acariens aux produits de traitement. De ce fait il est important d'effectuer une rotation des produits utilisés pour répondre plus efficacement à la diffusion de la ruche par ce parasite.

www.gdsa71.fr

Clôture de l'assemblée général à 12h00, Montchanin le 1 er Mars 2025

Marie Paule HORAT

Présidente du Syndicat Apicole de Saône et Loire

Compte rendu et photos Christophe DAVADAN



Figure 1 Mr DAZY et Mme HORAT



Figure 2 Monsieur le Député SANVERT



Figure 3 Mr Barbaret



